**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 25 (1874)

Heft: 8

**Artikel:** Société pour la recherche de la houille

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785316

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Société pour la recherche de la houille.

Il est de notoriété publique qu'une société d'industriels suisses s'est formée l'an dernier dans le but d'entreprendre des sondages pour rechercher des gisements de houille. La banque d'Argovie, qui est intéressée à l'entreprise, a publié dans la Nouvelle Gazette de Zurich un mémoire qui s'exprime ainsi que suit sur la probabilité de la présence de gisements houillers en Suisse:

Quoique sur le territoire suisse on puisse rencontrer un assez grand nombre de minéraux utiles, la Suisse ne possède point de mines dont l'exploitation ait acquis une importance un peu considérable. Elle est privée de trésors métalliques à l'exception de quelques minerais de fer. Elle manque aussi de houille, et c'est bien là sans doute la privation la plus sensible dans le domaine.

Si l'on fait abstraction des schistes houillers que l'on a découvert dans les terrains quaternaires vers l'extrémité orientale du lac de Zurich, et des lignites qui apparaissent en quelques points de nos formations molassiques, puis des lambeaux de charbon de pierre que l'on rencontre dans l'éocène, le Jura supérieur et le Keuper, gisements dont ceux que l'on exploite ne livrent que des produits insignifiants pour l'ensemble du pays, et dont le plus grand nombre ne valent pas même la peine d'être exploités, on doit reconnaître que les terrains carbonifères proprement dits ne se montrent en Suisse que dans la partie occidentale du canton du Valais. Et encore ne trouve-t-on là que la division inférieure de ces terrains, les couches à anthracite, et elles y forment des gisements si déchirés et bouleversés que l'on n'a pu jusqu'à présent nulle part réaliser des bénéfices qui encouragent à les exploiter sur une plus grande échelle. Les vrais terrains houillers (coal measures des Anglais), qui ont été l'origine de la richesse industrielle de l'Angleterre, et qui en Belgique, dans la Prusse rhénane et le Palatinat, en Silésie, en Bohême, en Hongrie, ainsi que dans les Etats-Unis se présentent avec une puissance qui leur permet non seulement de satisfaire à la consommation de ces pays, mais encore de livrer à l'exportation des masses énormes de houille, ces terrains, disons nous, n'apparaissent nulle part à jour dans notre patrie. Chacun sent combien cette lacune est sensible, mais l'in dustriel tout spécialement et le citoyen auque

les questions d'économie politique sont familières sont frappés de l'importance que le charbon de pierre a acquis peu à peu dans notre industrie. Voici du reste des chiffres qui montrent de la manière la plus évidente avec quelle rapidité la consommation de ce combustible augmente dans notre pays d'année en année.

Importation de houille en Suisse.

```
En 1850 on a importé
                          215,430 quintaux.
                          325,110
  1852
                                       "
   1854
                          431,325
                          557,880
   1856
                  "
                                       "
                        1,090,950
   1858
                        2,270,970
   1860
                  "
                        3,336,465
   1861
                  "
                                       "
                        3,653,100
   1862
                        3,669,825
   1863
                  "
                                       "
   1864
                        4,474,650
                  "
                                       "
                        5,294,625
   1865
                        5,200,785
   1866
                  "
                        5,083,155
   1867
                  11
  1868
                        5,792,325
                        5,601,330
   1869
                  "
                        6,436,680
   1870
                        7,868,445
  1871
                        9,196,260
   1872
... 1873
                        8,418,927
```

Il faut observer il est vrai que jusqu'en 1872 les contrôles des péages suisses comprenaient sous la rubrique houilles, non seulement avec la houille proprement dite le lignite et le coke, mais encore la tourbe et le charbon de bois. Néanmoins l'importation de ces derniers articles est de très-peu d'importance et les chiffres indiqués ci-dessus représentent bien presque exclusivement l'importation de la houille avec celles des lignites et du coke qu'il convenait tout à fait de compter avec elle. C'est ce qui ressort clairement d'ailleurs du contrôle de 1873 où ces articles ont ête séparés, houille 8,016,270 quintaux, et seulement 462,710 quintaux de lignite, coke et tourbe.

Les contrées d'où la Suisse tire principalement ses houilles, sont, comme on le sait, les bassins de la Saar et de la Ruhr, le département de la Loire et Ronchamp, dans la Haute-Marne. La consommation actuelle d'environ 9,000,000 de quintaux représente, au prix des houillés de locomotives à la frontière suisse à Bâle, une valeur d'environ 23 millions de francs.

Chacun reconnaîtra que l'absence sur notre territoire d'une matière aussi importante a quelque chose d'inquiétant, que la possession ou la non possession de houille n'est plus simplement pour nous une question de richesse nationale, mais aussi une question de sécurité pour le pays. Les récentes années de guerres avec leurs perturbations inévitables dans les communications et le commerce nous l'ont bien fait sentir, et nous ont fait comprendre l'importance qu'il y aurait pour nous à possèder des houilles suisses. On peut donc bien indiquer aujourd'hui comme un des grands problèmes qui se présentent à ceux qui veulent faire progresser la prospérité de notre patrie: «découvrir sous notre sol les riches terrains de la formation houillère et les ouvrir à l'exploitation».

Or nous sommes dûment prévenus que ces terrains n'apparaissent pas chez nous à la surface du sol et que même on ne peut espérer de les trouver à une faible profondeur. Mais la géologie qui nous enseigne ces faits peu réjouissants, nous indique en même temps quels sont les portions de notre territoire où l'on peut espérer découvrir d'épaisses couches de houille à la profondeur relativement la moins considérable. La formation carbonifère repose sur les terrains de transition, elle est recouverte par les lterrains permiens et ceux ci à leur tour par les grès bigarrés qui forment l'étage inférieur de la période triasique. Où ces deux dernières formations sont superposées règulièrement d'une manière non interrompue, on est en droit du supposer que les terrains houillers se travent au dessous. Le terrain permien n'apparaît pas en Suisse, du moins pas en couches régulières, en revanche les grès bigarrés se montrent régulièrement à jour.

Là où le Rhin roule ses flots vers Bâle, entre le flanc nord du Jura et le versant sud de la Forêt-Noire, les grès bigarrés apparaissent à diverses reprises depuis Säckingen à Kaiseraugst, sur le sol badois et sur le territoire argovien, et cela non seulement dans le voisinage immédiat du fleuve, mais encore dans plusieurs vallons latéraux.

Les géologues suisses sont d'avis que, s'il existe une contrée en Suisse où l'on puisse tenter avec bon espoir de succès des sondages en vue de trouver la houille, ce doit être entre Stein et Bâle et particulièrement dans le voisinage de Rheinfelden. Or à certaines places les grès bigarrés apparaissent dans cette contrée en couches régulières du côté suisse du Rhin, tandis que du côté badois les gneiss et les granites des roches primitives se montrent à une distance suffisante pour que l'on puisse admettre que leur soulèvement n'a pas amené de perturbations dans la succession normale des couches.

Sans doute il est prudent se ne pas se faire d'illusions, et pour cela il est bon de reconnaître d'emblée que la distance verticale jusqu'aux terrains houillers doit être considérable depuis la surface du sol. Si l'on admet à cet effet la puissance des grès bigarrés telle qu'elle apparaît sur le territoire allemand on aurait à perforer:

- 1. dans les grès bigarrés . . . 300 à 400 mètres
- 2. dans le terrain permien . . 100 à 150 »
- 3. grès et ardoises carbonifères . 50 à 50 »

Total 450 à 600 mètres.

Il faudrait donc se résoudre à sonder, cas échéant, jusqu'à 2000 pieds de profondeur.

# Extrait du rapport administratif de la direction des domaines, forêts et desséchements

du canton de Berne pour l'exercice de 1873.

## Administration forestière.

La direction a fait réunir systèmatiquement toutes les lois qui ont rapport à l'économie forestière de l'ancien canton et les a fait répandre en nombreux exemplaires, un travail tout à fait semblable a été entrepris et exécuté pour le nouveau canton. L'instruction pour les gardes forestiers cantonaux a été revue pour la mettre à la hauteur des exigences du jour; en outre il a été décidé de créer dans l'ancien canton 11 places de sousforestiers.